

Séance du mardi 27 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
42	33	36

Date de la convocation

15 septembre 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

28 septembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi vingt sept septembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent (suppléant de BRAZZALOTTO Michel), CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline (suppléante d'ETTORI-DABAT Jean-Pierre), MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (suppléant de DUCERE Jean), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe (suppléant de BENESSIA Christiane), MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel (remplacé par GOUANELLE VINCENT), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre (remplacé par VINCENT Caroline), MANCIET : CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean (remplacé par DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane (remplacée par SAUQUES Philippe), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à BELTRI Joseph), PEYRET Christian (pouvoir à COMBRES Roger), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : MANCIET : MUNOZ Sophie, NOGARO : MARQUE Magali.

OBJET DE LA DELIBERATION : Zone d'activité de Lanne Soubiran, convention de location avec la société TIGF

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente indique qu'à l'occasion du Conseil Communautaire du 5 juillet dernier, l'assemblée a émis un accord de principe pour l'implantation d'une base vie de 2,5 à 3 ha sur la partie arrière de la Zone d'Aménagement Concerté de Lanne Soubiran, non viabilisée à ce jour, pour une durée de 18 à 24 mois en lien avec les travaux de renforcement de la canalisation « Gascogne-Midi » entrepris par la société TIGF.

Cette demande qui pourrait générer d'importantes retombées économiques sur le territoire dans la mesure où la base vie pourrait accueillir jusqu'à 400 personnes par jour, doit faire l'objet d'une convention fixant notamment les bases de rémunération.

Depuis la position de principe émise en juillet 2016, un projet de convention a été transmis par TIGF prévoyant une implantation pour 21 mois à compter du 1^{er} avril 2017 sur une superficie d'environ 3 hectares. Ce projet est exposé à l'assemblée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, la location d'une partie de la Zone d'Activité Economique de Deux Ponts à Lanne Soubiran à la société TIGF conformément aux éléments ci-dessus et au projet de convention proposé,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision,

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.